

[Print](#)

France: L'avalanche liberticide appelle à la résistance

Par [Jean-Yves Jézéquel](#)

Mondialisation.ca, 19 novembre 2018

Url de l'article:

<https://www.mondialisation.ca/france-lavalanche-liberticide-appelle-a-la-resistance/5628939>



Première partie : [France: La liberté ne permet pas l'insouciance.](#)

Avec l'inversement du calendrier électoral, la majorité parlementaire étant subordonnée à l'élection du Président de la République, le parlement n'a pas les moyens de faire les lois. C'est pourquoi, 90% des lois viennent directement de l'exécutif et non pas d'un Parlement censé représenter la «volonté du peuple» sur la vie collective de la nation! Le droit d'amendement lui aussi est un pur simulacre. Malgré la «réforme» de 2008, l'ordre du jour des assemblées est totalement sous le contrôle du Gouvernement. Lorsqu'on voit la souveraineté parlementaire réduite à néant en France et lorsqu'il faut encore ajouter à cela le transfert massif de souveraineté aux instances européennes non élues par le peuple, on ne doit plus s'étonner de constater l'abstentionnisme

aggravé dans l'hémicycle et la tentation du cumul des mandats.

La monarchie absolue présidentielle n'hésite plus dans sa pratique de la dictature: elle utilise couramment l'article 49-3 de la Constitution pour imposer sa loi en réduisant au silence, lui aussi absolu, les «représentants du peuple». Cela a été le cas pour la loi dite Macron sous Hollande. En 2017 ce fut la même chose avec la loi El Khomri imposée de force par l'usage du 49-3, alors que la majorité parlementaire et toutes les classes sociales de la nation ne voulaient pas en entendre parler! Encore une fois, le Sénat aggravait le contenu de la loi El Khomri, manifestant par là son mépris incompréhensible pour les revendications et manifestations des mouvements citoyens partout en France. De son côté, et là encore, Hollande avec son Gouvernement étaient aux ordres de la Troïka (BCE, FMI, Commission Européenne) qui dictait sa loi sans qu'aucune de ces instances, ci-avant nommées, ne soit élue par les peuples européens!

La Déclaration du Conseil National de la Résistance avait proclamé que les medias devaient être libérés des forces de l'argent, car sans la possibilité de se forger librement une opinion électorale, la «libre expression d'une opinion électorale n'aurait aucun sens». La libre formation de l'opinion électorale est un préalable aux élections et à l'existence d'une démocratie... Nous en sommes très loin aujourd'hui. Les faux sondages sont légions et ils étaient à l'œuvre en France pour les élections de 2017, (comme celui de fin janvier 2017 qui plaçait Mélenchon très loin derrière Benoît Hamon!)

A partir des attentats de 2015, nous allons donc voir une avalanche de mesures liberticides tomber sur la France volontairement

placée en état de choc, de « sidération » qui laissait les mains libres au Pouvoir.

Le 13 novembre 2015, «L'état d'urgence était décrété au niveau national.

Le 16 novembre 2015, François Hollande proposait une révision de la Constitution française dans une précipitation inexplicable si l'on ne se reporte pas à ce contexte.

Le 17 novembre 2015, Manuel Valls annonçait que cette réforme de la Constitution se ferait sans consultation du peuple par referendum.

Le 18 novembre 2015, les manifestations à l'occasion de la Cop21 seraient interdites et des perquisitions seront commanditées aux domiciles de responsables syndicaux.

Le 19 novembre 2015, sans le moindre débat, ni au Parlement ni ailleurs, la prolongation de « l'état d'urgence » était adoptée à l'unanimité, pour trois autres mois.

Le 19 novembre 2015, le Parlement déposait un amendement qui avait pour but celui de contrôler les medias dans leur ensemble.

Le 19 novembre 2015, le Gouvernement était autorisé à censurer tout service de communication, comme Internet, sans le moindre délais ni l'autorisation d'un juge. (Cf. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/3237/an/57.asp>)

Le 19 novembre 2015, à la suite des perquisitions « sauvages » accomplies sans autorisation d'un juge, les cow-boys du RAID lançaient un assaut hollywoodien chez un habitant du Gard en manquant d'abattre sa fille!

Le 20 novembre 2015, le premier Ministre, Manuel Valls, contestait le Conseil Constitutionnel qui voulait se saisir de l'affaire des prolongements injustifiés de « l'état d'urgence ».

Le 20 novembre 2015, les cow-boys du RAID se trompaient de logement où ils allaient intervenir en blessant gravement une fillette de 6 ans à Saint-Denis.

Le 21 novembre 2015, un Couvre-feu était décrété dans la ville de Sens.

Le 23 novembre 2015, 58 citoyens bravaient l'interdiction de manifestation décrétée par « l'état d'urgence ». Ils étaient interpellés, leur identité était livrée au Parquet et ils étaient condamnés à 6 mois de prison avec 7500 euros d'amende.

Le 23 novembre 2015, pour lutter « contre le terrorisme », la ville de Paris mettait en place une restriction de la circulation d'argent liquide !

(Cf., <http://www.letemps.ch/economie/2015/11/23>)

Le 23 novembre 2015, le régime totalitaire instauré en France déclenchait 26 perquisitions administratives en Dordogne avec comme résultat la saisie d'une arme de chasse! (Cf., <http://www.sudouest.fr/2015/11/23>)

Le 24 novembre 2015, les quelques députés socialistes frondeurs qui avaient voté contre la prolongation de «l'état

d'urgence» seront convoqués au siège du Parti et menacés d'être rayés des listes du PS.

Le 26 novembre 2015, le Conseil Européen aménageait des « dérogations » à la Convention des Droits de l'Homme, sous prétexte de « lutte contre le terrorisme »!

Le 28 novembre 2015, vingt quatre militants écologistes de gauche étaient assignés à résidence juste avant la tenue de la COP21.

Le 28 novembre 2015, l'État faisait interdire à la vente tout produit qui serait inflammable sur toute l'agglomération parisienne en vue de la COP21.

Le 30 novembre 2015, on relevait 289 interpellations musclées à Paris, suite à des manifestations interdites par « l'état d'urgence », à l'occasion de la COP21.

Le 1er décembre 2015, le Gouvernement allait encore prolonger « l'état d'urgence » pour une période indéterminée

Le 1er décembre 2015, le directeur du DLPAI du Ministère de l'Intérieur, déclarait à FranceTVInfo, que les décrets votés dans le cadre de « l'état d'urgence », avaient été rédigés en l'espace de deux heures, le soir même des attentats et avant que ne soit décrété « l'état d'urgence » et encore avant l'assaut des cow boys du RAID au Bataclan (intervention qui continue de poser de graves questions non résolues.)

Le 3 décembre 2015, François Hollande parlait de reconduire « l'état d'urgence » à 6 mois.

Le 3 décembre 2015, la toute première loi de surveillance généralisée des Français avait montré sa totale inefficacité à protéger les citoyens du terrorisme, (étant donné que ce terrorisme entre dans une pratique d'un management de la terreur, faisant partie de la manipulation collective). Nonobstant, le Gouvernement se saisissait de l'occasion du choc du Bataclan pour proposer de nouvelles lois liberticides généralisant encore plus la surveillance des Français.

Le 3 décembre 2015, BFMTV faisait des révélations sur l'assaut des cow boys du RAID, le 18 novembre à Saint Denis. Nous apprenions alors que de nombreux éléments contredisaient la version du Ministère de l'Intérieur qui s'avérait fautive et destinée à couvrir des bavures et irrégularités importantes dans les perquisitions réalisées à Saint Denis sous « état d'urgence ».

Le 3 décembre 2015, le Parlement refusait la constitution d'une Commission d'enquête sur la participation de la France au financement des terroristes de DAESH, dont les membres « faisaient du bon boulot en Syrie », dicit L.Fabius!

Le 4 décembre 2015, le Gouvernement fasciste de la France, décidait que la réforme de la Constitution, sans l'avis du peuple français, ne préciserait pas de durée à « l'état d'urgence » qui deviendrait donc ipso facto perpétuel : une sorte de dictature à la française!

Le 4 décembre 2015, deux militants écologistes manifestant pacifiquement contre la COP21, allaient être condamnés à la prison ferme!

Le 9 décembre 2015, selon la nouvelle dictature fasciste mise en place en France, le Gouvernement prévoyait de pouvoir placer en détention des citoyens, sans procès, à partir d'une simple suspicion de « terrorisme »! Espérons que chacun sait désormais, que des structures du Pouvoir sont les seules organisatrices réelles du terrorisme!(Cf., JYJézéquel, Le Djihad et le management de la terreur, Véroné éditions, 2017)

Le 16 décembre 2015, des médias nous apprenaient qu'à la suite du vote favorable du Parlement pour une loi luttant contre l'évasion fiscale, le Gouvernement « socialiste » au service du fascisme ultra libéral, ordonnait, dans ce qui est devenu sa tradition dictatoriale, que le Parlement revote le soir même en faveur d'une abolition de cette loi... Ainsi, les plus grands délinquants fiscaux (ceux qui détournent des dizaines de milliards d'euros de l'impôt) seraient efficacement protégés pendant que les braves citoyens honnêtes seraient encore plus abusivement harcelés par une armée de 90.000 inspecteurs du fisc n'ayant rien d'autre à faire que d'inférialiser l'existence difficile des plus humbles qui sont contraints à la survie...

Le 17 décembre 2015, les États-Unis sous l'influence déclarée du lobby sioniste, s'opposait de toutes ses forces à l'enquête de la justice française et au travail du juge anti terroriste, sur les attentats du Bataclan. Le Gouvernement Hollandien faisait donc la promotion d'un attentat « islamique », qui n'avait rien à voir avec l'islam, et en profitait pour faire une déclaration de guerre contre la Syrie sous le prétexte de lutter contre « le terrorisme »!

Le 20 décembre 2015, un nouveau décret de la dictature française autorisait la police politique à surveiller en direct les conversations des citoyens sur Skype, sous prétexte de lutte « contre le terrorisme ».

Le 22 décembre 2015, la ministre de la justice proposait de maintenir les perquisitions de nuit permises par « l'état d'urgence ».

Le 22 décembre 2015, le Conseil Constitutionnel était amené à valider les assignations à résidence des écologistes sanctionnés par les décisions du Pouvoir grâce à « l'état d'urgence ».

Le 04 janvier 2016, Cambadélis, le patron du PS, voulait élargir la déchéance de nationalité à l'ensemble des Français !

Le 19 janvier 2016, le ministre de l'Intérieur Cazeneuve décidait que les Préfets de police puissent faire appel à des forces d'interventions dont le nombre permettrait de les trouver à moins de 20 minutes de n'importe quel point du territoire national.

Le 28 janvier 2016, une loi donnait désormais à la police politique le droit de procéder à une saisie de matériel informatique, sans autorisation d'un juge, grâce à « l'état d'urgence » perpétuel prévu par la nouvelle Constitution réformée sans l'avis du peuple français.

Le 2 février 2016, le premier ministre déclarait à l'Assemblée que la déchéance de nationalité s'appliquerait, comme le voulait Cambadélis, à tous les Français en ajoutant que le problème insoluble des apatrides n'était pas le sien!

Le 2 février 2016, le Sénat acceptait et autorisait l'utilisation de «chevaux de Troie», sans autorisation d'un juge, pour faciliter la surveillance totalitaire informatique des citoyens sans distinction.

Le 2 février 2016, le Sénat confirmait que la simple visite d'un site web à caractère jugé «non conventionnel» (donc terroriste)serait passible d'une condamnation pénale!

Le 9 février 2016, «l'état d'urgence» était inscrit dans la Constitution à perpétuité: 103 députés votaient pour et 26 voix contre en précisant qu'il y avait 441 parlementaires absents!

Le 30 mars 2016, un projet de loi pour lutter contre les « fake news » allait être proposé au sénat, par la sénatrice Nathalie Goulet, s'inspirant du « Décodex », du « CrossCheck » et du « PropOrNot »... La loi prévoyait 1 an de prison et 15.000 euros d'amende pour toute personne qui aurait diffusé de fausses informations! C'est quoi le «faux» et le «vrai»? Comme si l'information, quelle qu'elle soit, pouvait être purement objective! Encore une fois, nous nous retrouvons dans le manichéisme du «politiquement correct» qui est l'expression de l'intolérance sectaire.

Le lundi 8 mai 2017, nous avons le résultat final des fausses élections présidentielles françaises.

« ... Les voix exprimées pour Emmanuel Macron s'élevaient au nombre de : 20.630.677,00. 66,10% de 31.211.311,00 (de gens qui avaient voté)= 20.630.677,00 de voix exprimées pour Macron. Le site du Ministère de l'Intérieur donnait le chiffre de : 20.753.798,00 de voix pour Emmanuel Macron. Ce qui confirmait une imprécision sur les inscrits du départ. Le nombre de Français inscrits et ayant le droit de vote s'élevait à 47.644.602,00. Il faut donc savoir que le nombre de Français n'ayant pas choisi Macron pour président, s'élevait à : 27.013.925,00 de citoyens, c'est-à-dire une écrasante majorité!... »

Le 6 novembre 2018, la loi pour la lutte contre les « fake news » a été rejetée par le Sénat, faute de pouvoir définir clairement la « factualité », pas plus que « l'objectivité », ni la liberté d'opinion qui ne peut pas être « fondée sur des faits »!

Conclusion

Éric Fromm disait dans un de ses livres, datant de 1955, que : *« une société malade est une société qui crée de l'hostilité mutuelle, de la méfiance, et qui transforme l'homme en un instrument exploité par les autres, qui le prive du sentiment d'avoir de la valeur, sauf dans la mesure où il se soumet aux autres en devenant un automate ».*

Cette réflexion de Fromm datant de 1955, fait penser à toutes ces questions actuelles de «pensée unique», de «communautarisme», de «nationalisme» en opposition au «patriotisme» (dixit Macron le 11 novembre 2018), de «manipulation médiatique», de «désinformation», de «mensonge politique», de «propagande de la bien pensée», du «politiquement correct», de «néo colonialisme», d'idéologie fasciste «ultra libérale» avec l'omni présence des lobbies qui chapotent le fonctionnement des Institutions...

Tout cela parle de la dégénérescence d'une société arrivée au terme de sa puissance se transformant naturellement en pathologie du «dépassement de la limite» qui la conduit directement à son effondrement.

Ce qui est arrivé à l'empire romain arrive aujourd'hui à l'empire néo colonial capitaliste dirigé depuis le Capitole étasunien de Wall Street.

Chacun sait comment la chute de l'empire Romain est arrivée: depuis l'intérieur, à cause même de sa logique matérialiste

égocentrique exclusivement tournée vers le pouvoir financier, générant obligatoirement la corruption qui a toujours été la garante du pouvoir politique. La religion de l'argent, ou dirait-on aujourd'hui, «la religion de marché» a tué l'âme des peuples devenus désireux de s'emparer à tout prix des richesses permettant le Pouvoir sur les autres peuples en les faisant esclaves pour le grand intérêt de l'Empire. Il y a toujours une «limite» dans l'ordre naturel des choses et que personne ne peut franchir impunément.

Nous sommes arrivés, en Occident, à cette limite.

Nous devons être des millions à nous réapproprier la politique qui a été prise en otage par le capital représenté, lui, à son plus haut sommet, par les banques qui font élire les dirigeants, qui dictent les constitutions leur permettant ensuite de dicter les lois issues des constitutions.

Les politiques ne rendent pas de comptes aux électeurs, ils rendent des comptes à ceux qui les ont financés, eux et leurs campagnes. Le peuple ne choisit pas ceux qui vont le représenter. L'oligarchie financière choisit ceux qui seront proposés au vote du peuple soit dans une liste de droite soit dans une liste de gauche. Toute liberté et toute responsabilité lui échappent. C'est pourquoi, le peuple est toujours systématiquement trompé, abusé, trahi par ceux qu'il a élus. On lui fera toujours croire qu'il est en «démocratie», un «peuple qui se dirige lui-même et par lui-même», alors qu'il est vigoureusement enchaîné avec sa permission!

Brissot déclarait dans un discours du 8 août 1791 : « Un Pouvoir délégué sans un autre qui le surveille et le contrôle, tend naturellement à violer le principe de sa délégation, et à transformer cette délégation en souveraineté! »

L'Union Européenne comme la monarchie républicaine française actuelle se comportent tous deux très justement de cette manière dénoncée par Brissot...

Ce ne sont pas des solutions qui nous manquent, ce qui nous manque, c'est la volonté politique de la démocratie.

Michel Onfray a proposé la création de parlements des idées, ouverts à tous, et organisés dans toutes les communes du pays. La France insoumise a proposé les assemblées constituantes, partout sur le territoire national. Dans une saine démocratie, la loi n'est pas supérieure au peuple, elle est toujours relative au peuple. L'intérêt commun peut amener à devoir changer les lois qui sont relatives aux besoins des peuples. Les lois doivent cesser d'être justifiées par un principe implicite théocratique et doivent trouver leur justification authentiquement démocratique. Dans la Constitution Française de 1793 il existait un droit à l'insurrection. Dans le Traité européen qui nous sert de Constitution, l'insurrection est criminalisée et sévèrement condamnée. Voilà qui indique bien l'échec cinglant de la Révolution de 1789 et la dérive qui s'est produite, comme la situation de blocage et de dégénérescence dans laquelle nous nous trouvons!

Nos libertés se sont peu à peu diluées dans les eaux tumultueuses de la mondialisation ultra libérale, jusqu'au moment où nous nous sommes réveillés brutalement en découvrant le cauchemar dans lequel nous nous étions laissés entraîner... Le mal était fait! Il fallait tout recommencer : les luttes sociales allaient reprendre le collier mais risquaient d'entraîner la colère des dominants qui choisissent traditionnellement la solution facile de faire massacrer les dominés... En effet, les tambours de la guerre se font à nouveau entendre. Cette fois-ci elle risque d'être réellement la « der des der », pour la simple raison qu'il ne restera plus rien après elle qui puisse reprendre le chemin de la liberté!

Jean-Yves Jézéquel

Avis de non-responsabilité: Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Copyright © Jean-Yves Jézéquel, Mondialisation.ca, 2018